

## AVIS DE CONCOURS Filière sécurité - Catégorie C

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie ouvre pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la région Auvergne Rhône Alpes, au titre de l'année 2018, les concours externe, 1er concours interne et 2ème concours interne de

### GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

**Nombre de postes :** 43 postes (concours externe : 23 ; premier concours interne : 12 ; deuxième concours interne : 8)

**Période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers de candidature :** du 10 octobre au 8 novembre 2017 inclus

**Site permettant une préinscription en ligne :** [www.cdg73.fr](http://www.cdg73.fr)

**Les dossiers de candidature peuvent, à défaut, être retirés ou demandés au siège du :** Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature (clôture des inscriptions) :** au 16 novembre 2017 inclus.

**Les dossiers de candidature devront être adressés ou déposés :** Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie – Parc d'activités Alpespace – 113 voie Albert Einstein - 73800 FRANCIN.

**Date et lieux de déroulement des épreuves :**

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le mardi 15 mai 2018 dans un centre de concours situé dans l'agglomération Chambérienne, Albertvilloise ou Aixoise. En fonction du nombre de candidats inscrits, un ou plusieurs autres centres de concours seront ouverts dans le département de la Savoie. Les tests psychotechniques ainsi que les épreuves d'admission se dérouleront au second semestre de l'année 2018.

**Les conditions d'inscription** sont indiquées sur la brochure en ligne sur le site du CDG73.

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins de niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret N° 2007-196 du 13 février 2007.

Le premier concours interne est ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique. Le deuxième concours interne est ouvert aux agents publics mentionnés au 3<sup>o</sup> de l'article L.4145-1 du code de la défense et à l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces agents sont :

- les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3<sup>o</sup> de l'article L.4145-1 du code de la défense),
- les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, afin d'exercer des missions d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (article L.411-5 du code de la sécurité intérieure).

Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission de la demande du dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.